



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lyon, le 9 octobre 2020

## **COVID-19 : LE PRÉFET RENFORCE LES MESURES SANITAIRES DANS LA MÉTROPOLE DE LYON**

Lors de son point presse hebdomadaire du jeudi 8 octobre, le ministre des Solidarités et de la Santé a alerté sur l'accélération des contaminations au COVID-19 dans certaines métropoles, dont celle de Lyon. Au regard des indicateurs épidémiologiques, il a annoncé que le Conseil de défense a décidé du passage de la métropole de Lyon au niveau d'alerte maximale Covid-19. En ce sens, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a pris un nouvel arrêté qui entrera en vigueur à compter du samedi 10 octobre 00h00 et s'appliquera dans la métropole de Lyon. Les mesures, qui viennent en complément de celles prises les semaines précédentes, visent à répondre à deux objectifs : Tout d'abord, **limiter la propagation du virus** pour protéger les plus fragiles et éviter toute tension de notre système de santé. Ensuite, **éviter à tout prix un reconfinement** dont les conséquences seraient lourdes pour les tissus économique, culturel et social.

### **1. Établissements recevant du public :**

Les établissements recevant du public suivant devront fermer à compter de samedi : les ERP de type P (salles de jeux, casinos), les ERP de type T (lieux d'expositions, foires et salons), les ERP de type L (salles des fêtes et salles polyvalentes) ainsi que les ERP de type CTS (tentes, chapiteaux et structures extérieures). Les ERP de type plein air, comme les stades, parcs d'attractions, hippodromes ou parc zoologique, seront limités à un accueil du public dans la limite de 50 % de leur capacité, avec un plafond fixé à 1000 personnes.

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69

## **2. Mesures relatives aux bars et restaurants**

**À compter de samedi 00h00, l'ensemble des bars, cafés, salons de thé, bars à chicha, péniches et autres débits de boissons de la métropole de Lyon devront fermer** pour une durée minimale de 15 jours. Les restaurants pourront quant à eux rester ouverts, à la condition stricte de la mise en place d'un **protocole sanitaire renforcé** qui comprend entre autres : 6 personnes au maximum par table, la mise en place d'un cahier de rappel (avec destruction des données après un délai de 14 jours), un espace libre d'au moins 1 mètre entre les chaises des tables différentes, le paiement obligatoire à table, la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, idéalement sur chaque table, le port du masque obligatoire pour tous les personnels, y compris en cuisine, ainsi que pour les clients lorsqu'ils se déplacent et l'affichage de la capacité maximale d'accueil sur la devanture du restaurant et sur le site internet, de l'établissement.

Les contrôles seront renforcés. Il a été donné pour consigne aux forces de l'ordre de faire preuve de fermeté à l'égard des gérants qui ne respectent pas ces mesures. Tout manquement à ces règles, constaté par les forces de l'ordre, fera l'objet de sanctions, notamment des fermetures administratives à l'encontre des établissements contrevenants.

## **3. Centres commerciaux**

La capacité d'accueil des centres commerciaux et des grands magasins sera limitée. La jauge retenue correspondra à 4 m<sup>2</sup> par client, hors personnel et hors zones technique.

L'ensemble de ces mesures ne doit pas faire oublier l'importance du respect de tous les autres gestes barrières au quotidien, notamment le lavage des mains et la distanciation physique dès qu'elle est possible. Il est donc, plus que jamais, nécessaire de limiter les comportements à risque pour ralentir la propagation de l'épidémie, préserver le bien-vivre ensemble et éviter collectivement un reconfinement.

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86

---

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69